

**Commune de BONNARD
DELIBERATION**

SEANCE DU 16 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 13

Convocation a été faite le lundi 12 juin pour le vendredi 16 juin 2017

L'an deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de BONNARD sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WARIE, Maire.

Etaient présents ou représentés : J.-L. WARIE, B. COULONGE, D. CAILLEUX, J.-J GABARD, M.-P. KALUZNY, C. DECHAMBRE, J.-P. PARRINELLO, S. CHEUQUEMAN, G. PEULT.

F. PETITCOLLOT pouvoir à C.DECHAMBRE

Absents excusés : J. BERNARD, C.CORNU et D.BARJOT

Secrétaire de séance : M.-P. KALUZNY

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

DPU :

Le Maire annonce qu'il n'a pas été fait acte de préemption sur les parcelles AB56 /AB57 et AE 89.

Au niveau du RPI, une réunion a eu lieu le 15 juin avec les représentants des parents d'élèves au sujet des modalités de la cantine, de l'arrêt des NAP et au retour à la semaine de 4 jours. Nous avons réalisé une enquête auprès des parents. Cette enquête a fait ressortir une quasi-unanimité sur le retour à la semaine des 4 jours et à l'arrêt des NAP.

Le conseil d'école du RPI est prévu le lundi 19 juin. Il a été avancé (prévu le 22), pour des raisons de transmission de modification des horaires scolaires à l'inspection académique de DIJON.

A l'issue de nos demandes c'est cette administration qui aura le dernier mot acceptant ou non ces changements.

Nous avons organisé avec le bureau d'étude CDHU une réunion sur la présentation du PLU au public le 8 juin dernier. Une quarantaine de personnes étaient présentes. La prochaine réunion publique aura lieu en septembre prochain. Elle concernera plus spécialement le zonage.

Le Maire rappelle une nouvelle fois qu'un répertoire est ouvert au secrétariat de la Mairie à disposition des habitants afin que ceux-ci viennent y déposer leurs desideratas à ce propos.

Le feu d'artifice aura lieu le 14 juillet 2017 à 23 heures. Il s'agit du feu communautaire. Le plus grand nombre de conseillers est demandé ce soir-là pour la sécurité. A ce propos, les gendarmes seront présents en assez grand nombre également.

Le jugement opposant notre commune à l'un de nos anciens locataires a été rendu. Le délibéré nous est parvenu aujourd'hui. Cette personne a été condamnée à nous régler la somme intégrale due de plus de 18 000,00 euros.

Le Maire demande si parmi les conseillers certains seraient intéressés pour participer à la commission thématique de l'Office du tourisme dont le seul représentant pour l'instant est M. COULONGE, Bernard.

J.- J. GABARD, D. CAILLEUX, J.-P.PARRINELLO sont d'accord pour intégrer cette commission.

Au niveau de FPIC cette année la répartition pour BONNARD est de 9 931,00 euros.

Le courrier au mandataire judiciaire de la voirie du lotissement de la Bergerie est parti. Proposition d'achat à l'euro symbolique respectant la décision de notre précédent conseil du 14 avril.

Les travaux dans les logements se poursuivent.

Les subventions de la cour de la Mairie, la sécurité de l'école maternelle et le cheminement de la route de la Mouillère ont été accordées par la Préfecture au titre de la DETR à 50%. La réserve parlementaire nous a été accordée pour 2 000,00 euros.

Nous sommes encore dans l'attente des décisions de subventions du Conseil Départemental en ce qui concerne les travaux de voirie, ralentisseurs, chicanes et abribus. Ces décisions devraient être prises mi-juillet.

Délibération n° 41.2017.16.06

Suppression de la régie de recettes de la restauration scolaire

Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la régie correspondant aux recettes de la restauration scolaire qui a été créée par délibération n° 2014.52.10.07 en date du 10 juillet 2014.

Il explique que suite à la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal BASSOU – BONNARD - CHICHERY (école maternelle et écoles élémentaires), la gestion de la cantine scolaire est assurée par la commune de BASSOU depuis la rentrée scolaire 2016-2017.

Ainsi la régie de la restauration scolaire de Bonnard n'a plus lieu d'exister à partir de cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la suppression de cette régie.

Délibération n° 2017.42.17.06

Participation sorties de l'école élémentaire

Le Maire expose que les élèves de l'école élémentaire ont participé à différentes sorties (journée à la maison de la nature et l'environnement, à Provins et à la Mer de Sable) pendant l'année scolaire 2016-2017. Le coût total de ces sorties est de 2 676,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 40 % du coût du séjour soit 1 070,00 euros et dit que cette somme est inscrite à l'article 6574 au budget 2017.

Délibération n° 2017.43.17.06

Camping - création d'un emploi saisonnier – année 2017

Le Maire fait part de la nécessité de créer un emploi saisonnier pour le gardiennage et l'entretien du camping pour remplacer la gardienne pendant ses jours de repos, les week-end et jours de semaine, pour la période du 24 juin 2017 au 30 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un emploi saisonnier au camping à temps non complet, soit 4 heures journalier, en remplacement de la gardienne lors de ses jours de repos pour la saison 2017, autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat avec la personne concernée et dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au chapitre 012 du Budget de la commune.

Délibération n° 2017.44.17.06

Voyage seniors - Visite du Sénat

Le Maire expose au Conseillers municipaux de l'opportunité d'une visite du Sénat le lundi 04 septembre 2017 en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus de notre commune. Une invitation sera faite en ce sens la semaine prochaine pour une réponse avant les vacances.

Le Maire propose que la commune prenne à sa charge le prix du bus qui revient à 1 000,00 euros. Les personnes participant au voyage auront la possibilité de prendre le repas du midi dans un restaurant proche du Sénat ou d'emmener leur repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer financièrement au transport de la visite du Sénat à 1 000,00 euros, autorise le Maire à signer les documents afférents à ce voyage et dit que la somme sera inscrite à l'article 6232.

Délibération n° 2017.45.17.06

TRAVAUX REALISES PAR MONSIEUR HENRI NICOLAS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a demandé à Monsieur HENRY Nicolas, agriculteur, d'effectuer des travaux de fauchage des bas-côtés et d'élagage des bords de bois à l'intérieur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier à Monsieur HENRY Nicolas des travaux de fauchage et d'élagage, dit que les travaux effectués par Monsieur HENRY Nicolas seront rémunérés sur la base d'un tarif horaire et dit que cette somme est inscrite à l'article 615231 du budget.

QUESTIONS :

C.DECHAMBRE demande à ce que soit terminé les fauchages des tours de poteaux indicateurs, car sur certains les ronces les masquent en partie.

Il demande la possibilité d'installer des graviers sur le trottoir de la dernière maison de la route de la gare avant le passage à niveau.

Il indique que dans la petite impasse de la rue Rouget de l'Isle des enfants débouchent toujours à vélo et cela est très dangereux.

Le Maire lui répond que cela devrait avoir été fait depuis 15 jours déjà. Les employés doivent en avoir oublié certains, cela sera fait dès lundi.

En ce qui concerne le gravier, le trottoir a été commencé, il sera terminé sans problème.

Pour cette ruelle, le Maire est déjà intervenu. Si les enfants ne respectent pas ses directives, cette ruelle sera bouchée, en premier lieu pour la propre sécurité de ces enfants.

D. CAILLEUX signale des vitesses encore importantes sur le CD 164. Le Maire s'étonne de cette question étant donné que les travaux ne peuvent se faire avant les accords de subventions qui ne seront pris qu'en mi-juillet en ce qui concerne les ralentisseurs et les chicanes qui seront posées.

Les délibérations étant achevées, aucune question n'étant soulevée, le Maire prononce la fin du conseil municipal à 20 heures 50.